

**PUBLIE LE**  
**- 9 JUIL. 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET À 18 HEURES 30**

N° 4 - 87 / 2008 : INCUBATEUR EMAC - SUBVENTIONS AUX PROJETS

**L'An Deux Mille Huit, le 1<sup>ER</sup> Juillet 2008**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 1<sup>er</sup> Juillet 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Christian DELEBOIS, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES

**Membres suppléants votants :** Messieurs, Jean ESQUERRE, Noël RAMON, Claude COSTES,

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Patrice MANGIONE, Blandine THUEL, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS,

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Madame, Messieurs, Christelle GUILLAUMOT, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU,

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Jacqueline MAUREL, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Christian MALGOUYRES, Françoise ALARY, Thierry MALLE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT,

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 51**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 37**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008**

### **N° 4 - 87 / 2008 : INCUBATEUR EMAC –SUBVENTIONS AUX PROJETS**

Pilote : Commission Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des  
Services  
Finances et Budget

**Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,**

Le Conseil Communautaire délibérait le 03/07/07 en faveur d'une adhésion de l'Agglomération à l'Incubateur technologique de l'EMAC. Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Capter les projets innovants sur l'albigeois
- Augmenter les chances de réussite des projets incubés
- Fixer sur l'albigeois les entreprises créées
- Renforcer le partenariat avec l'Emac, acteur majeur du projet technopolitain.

La convention avec l'EMAC, qui a été signée le 15 mai 2008, et conclue jusqu'au 31 décembre 2008, prévoit, après sélection du projet par le jury de l'incubateur et sur proposition du comité de pilotage, l'attribution à l'incubateur d'une subvention de 6 000 € par projet sur deux ans (3.000 € la 1<sup>ère</sup> année et 3.000€ la seconde). Le nombre de projets est limité à 3 projets nouveaux par an. Dans ce cas, l'engagement financier maximum de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour ce partenariat s'élève à 18 000 € par an.

L'Agglomération est représentée au jury de l'Incubateur et au Comité de pilotage de l'Incubateur par Madame Giraud-Chaumeil.

La délibération du 3 juillet 2007 déléguait au Bureau Communautaire la décision d'attribution des subventions à l'incubateur pour chaque porteur de projets admis au sein de l'incubateur et préalablement sélectionné par le comité de pilotage. Le nouveau Conseil Communautaire n'ayant pas délégué d'attributions. Il convient que notre assemblée procède aux attributions des subventions.

Je vous propose :

- D'octroyer une subvention d'un montant de 6 000 euros par projet, avec un maximum de trois projets par an.
- D'attribuer cette subvention aux projets validés par le Comité de pilotage de l'Incubateur.
- De verser la subvention selon les modalités prévues dans la délibération du 3 juillet 2007 actant le partenariat avec l'incubateur de l'Ecole des Mines Albi Carmaux et après signature d'une convention tripartite (Ecole des Mines Albi

Carmaux porteur de projet Communauté d'Agglomération de l'Albigeois) sur le modèle type approuvé par notre assemblée.

### **Le Conseil de Communauté Agglomération de l'Albigeois**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2-65-2007 du 3 juillet 2007 relative à l'adoption d'une convention avec l'Ecole des Mines Albi Carmaux.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement des Zones d'Activités et Développement Economique de l'Albigeois du 11 juin 2008,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le développement économique au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de nouer un partenariat efficace avec l'Emac et son incubateur pour que les projets technologiquement innovants puissent se développer et s'implanter localement,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 000 euros par projet.

✚ **APPROUVE** l'attribution de cette subvention aux projets validés par le Comité de pilotage de l'Incubateur, à concurrence de trois par an.

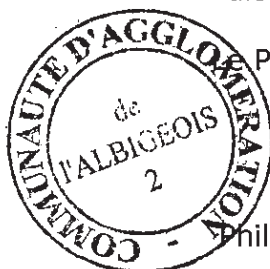
✚ **DIT QUE** les modalités de versement de la subvention sont celles prévues dans la convention de partenariat avec l'Incubateur de l'Ecole des Mines Albi Carmaux et après signature de la convention tripartite validée par notre assemblée.

✚ **DIT QUE** les crédits sont prévus au chapitre 65-90 article 65748.

✚ **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait le 1<sup>ER</sup> Juillet 2008,

Président,



Philippe BONNECARRÈRE

